

## TEXTES DE RÉFÉRENCE

- **Circulaire n° 98-151 du 17.07.1998**

Assistance pédagogique à domicile en faveur des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période (organisation du Sapad).

- **Circulaire n° 2003-135 du 08.09.2003**

Accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période (mise en place du PAI).

## SITES INTERNET

### [www.integrascal.fr](http://www.integrascal.fr)

Site destiné aux enseignants et aux professeurs de l'Éducation Nationale amenés à accueillir des enfants ou des adolescents malades ou handicapés.

### [www.academie-en-ligne.fr](http://www.academie-en-ligne.fr)

Cours du CNED disponibles gratuitement du CP à la terminale.

### [www.eduscol-education.fr](http://www.eduscol-education.fr)

Informations et ressources pour les enseignants.

**RiFhOP**

Coordinatrices territoriales

Sud : Laurence Bénard /  
06.09.33.19.16 laurence.benard@rifhop.net

Nord : Marilyne Calandreau / 06.18.64.42.27 marilyne.calandreau@rifhop.net

Est : Laurianne Desille / 06.29.85.05.60 laurianne.desille@rifhop.net

Ouest : Isabelle Ambroise / 06.35.07.28.09 isabelle.ambroise@rifhop.net

[www.rifhop.net](http://www.rifhop.net)

## PERSONNES RESSOURCES

### SAPAD

#### Services d'Assistance Pédagogique à Domicile

#### aux élèves malades ou accidentés

N'hésitez pas à contacter les coordinateurs de votre département

SAPAD 75	Tél: 01 47 34 48 24	sapad75@pep75.org
SAPAD 77	Tél: 01 64 52 74 60	sapad77@lespep.org
SAPAD 78	Tél: 01 39 23 63 18	ce.ia78.sapad@ac-versailles.fr
SAPAD 91	Tél: 01 69 47 84 47	ce.ia91.sapad@ac-versailles.fr
SASPAD 92	Tél: 01 40 97 35 66	ce.ia92.saspad92@ac-versailles.fr
SAPAD 93	Tél: 01 43 93 74 28	ce.93sapad@ac-creteil.fr
SAPEMA 94	Tél: 01 42 07 80 02	sapeema.pep94@wanadoo.fr
APAD 95	Tél: 01 79.81.21.27	ce.apad95@ac-versailles.fr

### Associations d'enseignants bénévoles

Elles interviennent en complément des dispositifs mis en place par le SAPAD

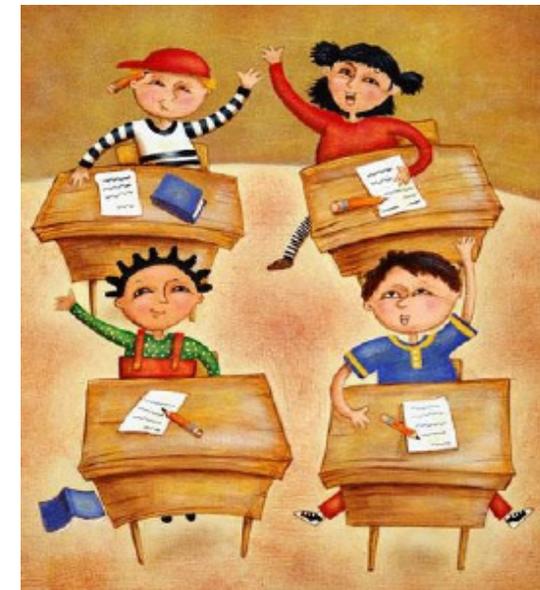
- **L'École à l'hôpital**

[www.lecolealhopital-idf.org](http://www.lecolealhopital-idf.org)  
89, rue d'Assas, 75006 Paris  
Tél : 01.46.33.44.80

- **Votre école chez vous**

[www.vecv.org](http://www.vecv.org)  
29, rue Merlin, 75011 Paris  
Tél : 01.48.06.77.84

# L'enseignement durant la maladie



**GROUPE DE TRAVAIL  
DES ENSEIGNANTS DU RIFHOP  
(MARS 2016)**

Le réseau RIFHOP favorise la prise en charge globale des enfants traités pour cancer en Île-de-France.

Le maintien de leur activité scolaire pendant les traitements est une question essentielle qui concerne tous les professionnels impliqués dans le suivi de l'enfant.

Vous accueillez dans votre classe ou vous allez au domicile d'un élève atteint d'une pathologie onco hématologique : cette plaquette présente les ressources à votre disposition.



## L'ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ

Avec l'accord des parents et de l'enfant, les enseignants des hôpitaux contactent ceux de l'établissement d'origine pour assurer le lien et la continuité pédagogique.

Le médecin référent envoie un certificat médical au service de promotion de la santé en faveur des élèves à l'Inspection Académique.

La scolarité se poursuit en alternance entre :

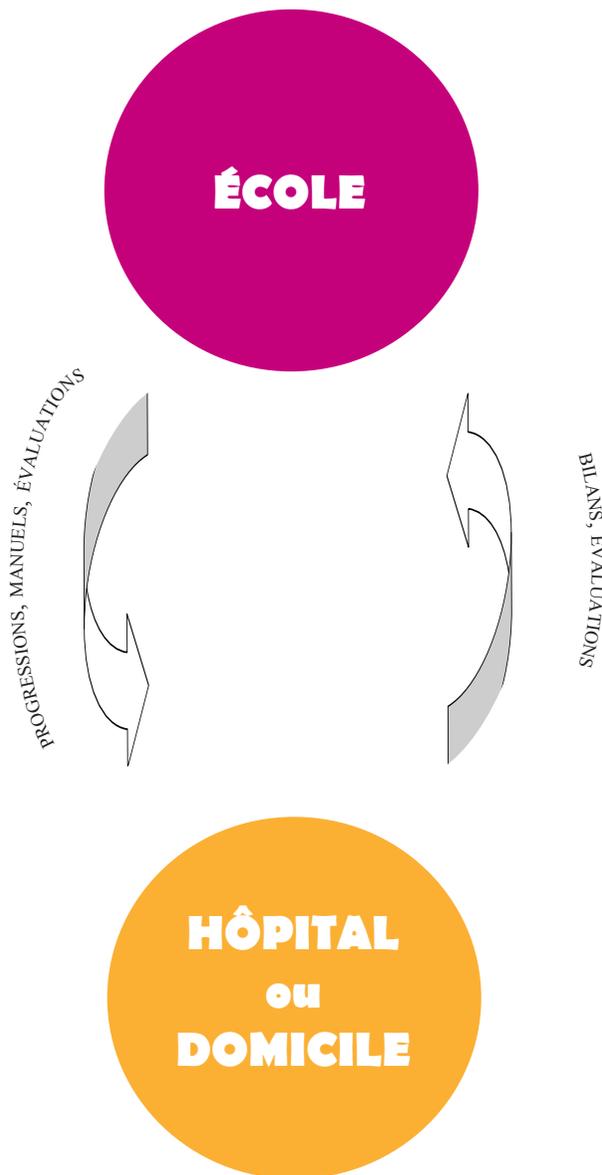
- l'hôpital
- le domicile
- l'établissement scolaire (avec ou sans aménagement)

L'enseignement est assuré en dehors de la classe par des enseignants de l'Éducation Nationale ou des associations agréées (l'École à l'hôpital, Votre école chez vous...)

Le SAPAD (service d'assistance pédagogique à domicile), dispositif départemental de l'Éducation Nationale, organise le suivi pédagogique à domicile des enfants en sollicitant les enseignants de l'élève, des enseignants volontaires de l'Éducation Nationale ou d'associations agréées.

## LE SUIVI SCOLAIRE

L'enfant malade reste élève de sa classe et des échanges doivent s'opérer entre les différents partenaires.



## COMMENT EN PARLER À LA CLASSE ?

L'annonce d'une maladie grave a des conséquences pour les autres élèves de la classe. Les questions le plus fréquemment posées sont :

« Est-ce contagieux ? », « Va-t'il mourir ? »...

Des personnes ressources peuvent vous conseiller pour en parler avec les élèves :

- Le médecin de l'Éducation Nationale ou l'infirmière de l'établissement
- Le COP (Conseiller d'Orientation Psychologue) ou psychologue scolaire
- Le coordonnateur du SAPAD
- La coordinatrice du RIFHOP
- Les enseignants spécialisés de l'hôpital dans lequel est soigné l'enfant

## LE RETOUR EN CLASSE

Il doit être préparé avec l'enfant et sa famille

Une rencontre ou un contact téléphonique s'établit entre le chef d'établissement et la famille. Suite à l'évaluation des besoins, une équipe éducative peut s'organiser.

Elle précise les adaptations éventuelles :

- aménagement des horaires
- prise en compte de la fatigabilité en allégeant la charge de travail
- exercices moins longs ou moins nombreux, photocopies fournies à l'élève, etc.
- adaptations pédagogiques spécifiques

Celles-ci seront formalisées dans un PAI (projet d'accueil individualisé).